



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022– 112

Séance du 19 octobre 2022

### COORDINATION ET ANIMATION TECHNIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE CREUSE AMONT : SUBVENTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DES POSTES 2023

L'an deux mille vingt deux, le 19 octobre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 14 octobre 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Alex SAINTRAPT, Didier TERNAT

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Madame Céline COLLET-DUFAYS et Messieurs Denis PRIOURET et Alain DETOLLE

#### Rappel du contexte

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est pilote du projet de contrat de rivière Creuse amont dont le premier cycle s'achève en fin d'année 2023. Celui-ci va pouvoir faire l'objet d'un renouvellement et une phase de transition doit être conduite en 2023 et 2024.

Le projet développé à l'échelle du bassin versant de La Creuse amont vise globalement à apporter des réponses techniques aux principales altérations relevées sur le réseau hydrographique et les milieux aquatiques. Il s'agit de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau mais aussi à un ensemble d'enjeux locaux désormais bien identifiés.

Le projet vise aussi à développer une politique « eau » innovante et ambitieuse à l'échelle locale et à celle du bassin versant amont accompagner une gestion adaptée de la ressource, notamment dans la perspective du dérèglement climatique et des évolutions réglementaires.

Le contrat Creuse amont est l'un des outils opérationnels déployé par l'EPCI pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

#### Présentation de la demande

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a coordonné, avec un ensemble de partenaires associés, la mise en œuvre des actions du contrat 2018/2022 qui ont directement bénéficié au territoire. Il s'agit désormais à la fois de finaliser ce premier cycle opérationnel et de mener à bien le renouvellement du projet pour un futur cycle qui devrait être mise en œuvre pour la période 2025/2030. Les moyens humains à mobiliser peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine. Une partie du financement du poste a aussi vocation à être porté par les EPCI partenaires de ce projet (intégration des territoires du bassin versant de La Creuse

amont des Communautés de communes Marche et Combraille en Aquitaine et haute Corrèze Communauté).

### Eléments d'appréciation

L'année 2023 sera consacrée à la finalisation des actions du programme 2018/2022 du contrat, et notamment à la réalisation d'un bilan / évaluation, ainsi qu'aux travaux nécessaires à la phase de renouvellement. Les principales missions seront portées par la cellule d'animation du contrat et seront les suivantes :

- Suivi des actions restantes en cours de réalisation et solde des dossiers d'aide du programme 2018/2022
- Etude bilan / évaluation du cycle du contrat 2018/2022
- Animation, mobilisation et coordination des partenariats
- Réalisation d'une mise à jour de l'état des lieux et diagnostic des cours d'eau et de la gestion de la ressource en eau du territoire

Ces missions d'animation et de coordination du contrat Creuse amont représentent pour l'année 2023 un total de **1,8 ETP** mobilisant l'équipe GEMAPI de la Direction de l'environnement. Les activités seront assurées par le chef de projet, la coordinatrice et les chargés de missions GEMAPI.

### Eléments financiers

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES 2023		RECETTES 2023	
Direction coordination L CAUCHY 0,25 ETP	13 000,00 €	Agence de l'Eau 60 % x 1,8 ETP	32 700,00 €
Coordination du contrat C KOTZMANN 0,25 ETP	11 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine 20 % x 0,80 ETP	4 800,00 €
Animation du contrat H BERNARD 0,75 ETP	27 000,00 €	Agence de l'Eau : forfait "frais de fonctionnement" x 1,8 ETP	10 800,00 €
Renfort stage d'étude 6 mois - 0,55 ETP	3 500,00 €	Région Nouvelle Aquitaine : 20 % x FF de 0,80 ETP	800,00 €
		AUTOFINANCEMENT	14 900,00 €
		Participation prévisionnelle MCA (18 % reste à charge)	2 682,00 €
		Participation prévisionnelle HCC (23 % reste à charge)	3 427,00 €
		Participation prévisionnelle Creuse grand Sud (59 % reste à charge)	8 791,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>64 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>64 000,00 €</b>

Les subventions sollicitées au regard des dépenses éligibles et des coûts prévisionnels des salaires chargés et des frais de fonctionnement estimatifs sont les suivantes :

- ✓ Agence de l'Eau Loire-Bretagne : **43 500,00 €**
- ✓ Région nouvelle Aquitaine : **5 600,00 €** (la Région ne finance que les missions de coordination du contrat)

Le montant total des subventions s'élève à hauteur de **49 100,00 €** pour l'année 2023.

Par ailleurs, dans le cadre des partenariats établis avec Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, la contribution prévisionnelle attendue des deux EPCI est la suivante : **6 109,00 €**.

Le montant d'autofinancement prévisionnel pour la Communauté de communes s'élèverait à hauteur de **8 791,00 €** pour l'année 2023 et pour un temps d'agent de **1,8 ETP** réparti comme suit :

- Direction coordination - 0,25 ETP
- Coordination du contrat - 0,25 ETP

- *Animation du contrat - 0,75 ETP*
- *Renfort stage d'étude 6 mois - 0,55 ETP*

**Le bureau du conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE la Présidente à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourra bénéficier cette opération.**

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2022 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

26 OCT. 2022

La Présidente,  
Valérie BERTIN

